
MAI 2026

LA PLATEFORME PROGRESSISTE

CONFÉRENCE DE CONSENSUS :

COMMENT DONNER PLUS DE POUVOIR DE DÉCISION AUX FRANÇAISES ET AUX FRANÇAIS ?

À PROPOS DE LA PLATEFORME PROGRESSISTE

L'objectif de la Plateforme Progressiste, co-fondée par l'eurodéputé Pascal Canfin, l'économiste et chef d'entreprise Éric Hazan et la maire de Quingey (Doubs) Sarah Faivre, est de faire gagner les idées progressistes et d'empêcher une victoire du Rassemblement national lors de la prochaine élection présidentielle en 2027.

Lancée à l'été 2025, cette initiative vise à créer un espace de dialogue et de travail commun réunissant des personnalités et des citoyens issus de l'ensemble de l'arc progressiste.

Parmi les enjeux prioritaires abordés figure celui de donner plus de pouvoir de décision aux Françaises et Français, qui a fait l'objet d'une conférence de consensus, dont la présente note restitue les principaux enseignements. Cette conférence de consensus s'inscrit dans une série d'autres conférences organisées par la Plateforme, sur la situation budgétaire de la France, l'immigration de travail, la définition d'un contrat social et écologique pour les Français qui ne peuvent pas se passer de voitures, la régulation des usages numériques chez des plus jeunes (réseaux sociaux et intelligence artificielle), ainsi que le financement de notre modèle de protection sociale.



Pascal CANFIN,
Député européen



Sarah FAIVRE,
Maire de Quingey
(Doubs)



Eric HAZAN,
Économiste et chef
d'entreprise

ÉDITO

Il faut rendre plus de pouvoir de décision aux Françaises et aux Français. Oui, mais comment ? C'est précisément l'objectif que s'était fixée cette conférence de consensus, en explorant et en testant plusieurs options.

Parmi les principaux enseignements, le référendum classique (oui/non), pris isolément, divise les participants progressistes (44 % des répondants expriment une position partagée). À l'inverse, les conventions citoyennes sont, quant à elles, soutenues — 60 % des votants souhaitent que le ou la futur(e) président(e) s'engage à en organiser au moins une par an — mais avec une exigence claire : des garanties sur le suivi et la mise en œuvre effective de leurs conclusions.

Lorsque l'on propose de combiner ces deux dispositifs — une convention citoyenne en amont, suivie d'un référendum — l'adhésion devient alors très large (88 %).

Ces résultats convergent vers une orientation claire : un processus de décision plus éclairé, qui accorde toute sa place à la délibération en amont. Autrement dit, l'intelligence collective produit un compromis, puis les Françaises et les Français décident.

Appliquée de manière transversale, cette méthode permet de réduire la polarisation, d'associer pleinement les acteurs du changement et de redonner aux Françaises et aux Français le sentiment concret qu'au bout du processus "c'est eux qui décident".

Elle contribue ainsi à dépasser le clivage entre "peuple" et "élites", dans lequel certains cherchent à enfermer le débat public, et à réaffirmer une démocratie plus ouverte, partagée et confiante. Ainsi, on peut recréer un **contrat de confiance**.

Les propositions évoquées précédemment ne nécessitent pas, a priori, de modification de la Constitution et peuvent donc être mises en œuvre sur simple décision politique.

Entre une vigilance nécessaire quant aux usages des outils décisionnels et une volonté affirmée de développer plus d'espaces de délibération, les orientations issues de cette conférence expriment une conviction claire : **faire vivre, renforcer et renouveler la démocratie demeure au cœur de l'engagement progressiste**.

Pascal CANFIN & Gilles-Laurent RAYSSAC

I. MÉTHODE ET ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS

À propos des conférences de consensus

La méthode des conférences de consensus a été créée par des médecins et des soignants dans les années 60 aux Etats-Unis pour stabiliser des gestes médicaux ou des protocoles de soin. Dans le domaine politique, cette méthode a été reprise par le Parlement danois dans les années 1990. Quelques années plus tard l'Office parlementaire des choix scientifiques techniques (OPEST) a organisé une première « conférence de citoyens », utilisant les mêmes méthodes. Les conventions citoyennes (sur le climat, la fin de vie ou le temps de l'enfant) peuvent être considérées comme des héritières des conférences de consensus.

Les conférences de consensus organisées par la Plateforme Progressiste sont une adaptation de la méthode initiale, mais l'esprit reste identique : soumettre des propositions de politiques publiques à un panel représentatif de l'arc progressiste et, en organisant une discussion à propos des propositions, tendre vers des consensus réunissant une large majorité (plus de 60 %) des participants.

Lancée en juillet 2025, la Plateforme Progressiste réunit aujourd'hui près de 3 000 participantes et participants se reconnaissant dans l'arc progressiste. La majorité d'entre eux ont rejoint la démarche en s'inscrivant à la newsletter via le [site web](#) de la Plateforme, principal point d'entrée dans le projet. Cette première étape leur a permis de découvrir les objectifs de la Plateforme, et de partager les enjeux qu'ils jugent prioritaires, parmi lesquels s'est dégagée la nécessité de **donner davantage de pouvoir de décision aux Françaises et aux Français** - qui a conduit à l'organisation d'une conférence de consensus.

Cette conférence de consensus s'est déroulée en deux sessions de 2h30 chacune, entre le 19 février 2026 pour la première session et le 2 avril 2026 pour la seconde. Elle a été conçue comme un dispositif délibératif progressif : après des temps d'explication dédiés, de mise en contexte et de débat entre les participants, ces derniers ont été invités à voter sur une trentaine de mesures. Ces propositions couvraient à la fois des **mesures applicables à Constitution inchangée** et des **mesures nécessitant une révision constitutionnelle**.

130 votes ont été recueillis, puis ont fait l'objet d'une pondération statistique a posteriori, fondée sur la méthode des quotas — telle qu'utilisée par les instituts de sondage — afin de rendre les résultats représentatifs de l'arc progressiste dans toute sa diversité. Cette représentativité est établie en référence aux enquêtes post-électorales menées par l'institut ELABE à l'issue des élections européennes. Le détail complet des mesures et de leurs niveaux de soutien figure dans le tableau de synthèse p. 5.

Cette conférence était pilotée par **Pascal Canfin**, député européen et co-fondateur de la **Plateforme Progressiste**, et **Gilles-Laurent Rayssac**, président du cabinet de consultation citoyenne **Res publica**. Elle fut appuyée sur le plan technique par **Emmanuelle Wargon**, ancienne Secrétaire d'Etat à la transition écologique, et co-animatrice du grand débat national ; et **Denis Baranger**, professeur de droit public à l'université Panthéon-Assas, spécialiste de droit constitutionnel.



Sur le plan opérationnel, les phases de vote et de concertation se sont déroulées sur la plateforme Jenparle, développée par Res publica pour accompagner et structurer les projets d'intelligence collective.

II. NIVEAUX D'ADHÉSION AUX MESURES

Tableau de soutien aux mesures - Par ordre décroissant d'approbation

Mesures	% soutien	
Les conventions citoyennes / conférences de consensus sont un bon complément à la démocratie représentative	99%	MESURES CONSENSUELLES
Mettre en place des conventions citoyennes à l'échelle de l'UE	95%	
Rendre obligatoire l'examen puis le débat en séance publique des pétitions dépassant le seuil fixé	94%	
Permettre à des citoyens tirés au sort de participer aux commissions parlementaires ("Parlement des citoyens")	89%	
Organiser des référendums à l'issue de conventions citoyennes (couple convention X référendum)	88%	
Homogénéiser le seuil de pétition entre Assemblée nationale et Sénat	86%	
Rendre obligatoire l'organisation d'une convention citoyenne si une pétition en fait la demande et dépasse le seuil requis	86%	
Utiliser le tirage au sort représentatif pour constituer les panels délibératifs des conventions citoyennes	83%	
Mettre en place de préférendum : Référendums <u>consultatifs</u> permettant de classer plusieurs propositions par ordre de préférence	82%	
Mettre en place de référendums <u>consultatifs</u> à choix multiples proposant plusieurs options sur un même sujet	82%	
<u>Abaisser le soutien du corps électoral à 5% pour le Référendum d'Initiative Partagé (RIP)</u>	78%	
Permettre aux citoyens (via pétition avec seuil défini) de décider des sujets des conventions citoyennes	78%	
Faire précéder les référendums territoriaux de conférences de consensus	75%	
<u>Déclencher l'organisation d'un RIP par pétition citoyenne avec l'appui d'un cinquième des parlementaires</u>	73%	
Permettre à un groupe d'électeurs d'une collectivité de demander un référendum local par pétition	70%	
<u>Mettre en place des référendums <u>décisionnaires</u> à choix multiples posant plusieurs questions sur des sujets différents (avec option arrivée en tête adoptée sous forme de loi)</u>	70%	
Organiser des conventions citoyennes nationales sur les enjeux européens	68%	
<u>Permettre à des collectivités de saisir collectivement le Sénat pour faire examiner une demande territoriale</u>	66%	
Assurer, à la suite des conventions citoyennes, un examen obligatoire par le Parlement / gouvernement avec réponse publique et motivée	65%	
Mettre en place des référendums <u>consultatifs</u> à questions multiples posant plusieurs questions sur des sujets différents	64%	
Soutien au CESE comme cadre institutionnel pour les conventions citoyennes	62%	
<u>Abaisser le nombre de soutiens requis pour rendre le RIP réellement effectif</u>	62%	
Engagement du président d'organiser au moins une convention citoyenne par an	60%	
Composition du panels d'un "Parlements citoyens" : commission mixte comprenant des citoyens et des parlementaires	60%	
Ne pas supprimer le RIP	54%	MESURES MAJORITAIRES
Fixer à 500 000 signatures le seuil d'examen/ débat parlementaire d'une pétition	51%	
Organiser plusieurs référendums législatifs (oui/non) le même jour sur des thématiques différentes	51%	
<u>Permettre aux collectivités d'organiser des référendums territoriaux au-delà de leurs compétences actuelles si impact direct sur leur territoire</u>	50%	
<u>Instaurer en France un référendum abrogatif de type italien</u>	48%	
Abaisser à 30% le quorum de participation des électeurs au référendum territorial	47%	
Recourir plus souvent au référendum législatif (oui/non) en France	44%	
Fixer à 100 000 signatures le seuil d'examen/ débat parlementaire d'une pétition	38%	
Ne pas abaisser le quorum des référendums locaux	36%	
Mettre en place un référendum <u>consultatif</u> à choix multiples à la suite des conventions citoyennes	36%	
<u>Permettre à une pétition citoyenne de déclencher un RIP au-delà d'1 million de signatures</u>	33%	MESURES MINORITAIRES
Permettre à l'exécutif de décider des sujets/ thématiques des conventions citoyennes	32%	
Permettre à l'Assemblée nationale ou au Sénat de décider des sujets / thématiques des conventions citoyennes	29%	
<u>Permettre à une pétition citoyenne de déclencher un RIP entre 500 000 et 1 million de signatures</u>	28%	
Organisation d'une ou plusieurs conventions citoyennes par le président, sans engagement de sa part	25%	
Permettre au Parlement avec accord Assemblée + Sénat de décider des sujets soumis durant les conventions citoyennes	25%	
<u>Permettre aux pétitions citoyennes de déclencher un RIP entre 100 000 et 500 000 signatures</u>	24%	
<u>Nouveau seuil RIP : 1 million de signatures (quelque soit le %)</u>	21%	
<u>Garantir un débouché législatif après chaque convention citoyenne</u>	20%	
Engagement du président d'organiser au moins deux conventions citoyennes sur son mandat	13%	
Cadre institutionnel privilégié pour organiser les conventions citoyennes : le Parlement	11%	MESURES REJETÉES
Fixer à 1 million de signatures le seuil d'examen/ de débat parlementaire d'une pétition	10%	
Privilégier une structure indépendante dédiée pour organiser les conventions citoyennes	8%	
Aucun engagement contraignant à la suite des conventions citoyennes	5%	
Abaisser le quorum des référendums locaux à 25 % des inscrits	4%	
Permettre aux pétitions citoyennes de déclencher un RIP avec moins de 100 000 signatures	3%	

Mesures impliquant une révision constitutionnelle

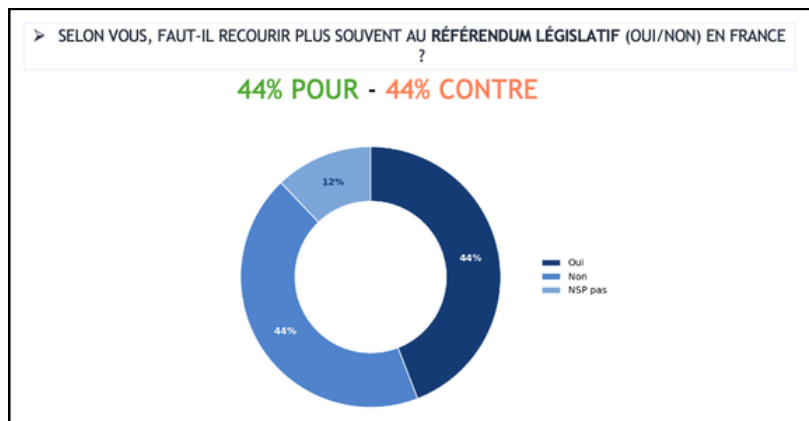
Source : La Plateforme Progressiste.

III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Accroître la capacité des citoyens à participer à l'élaboration et à la prise de décision en articulant convention citoyenne et référendum

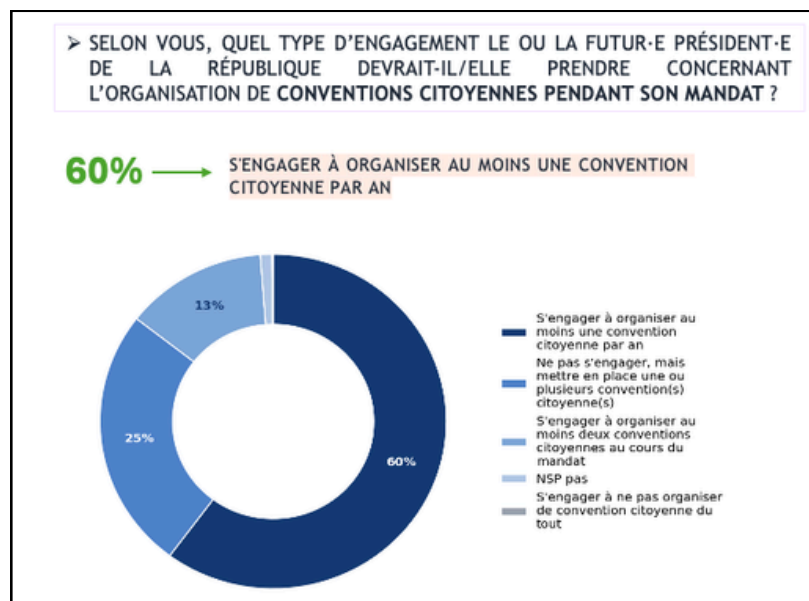
Le référendum classique (oui/non), pris isolément, divise les participants progressistes (44 % des répondants se sont exprimés pour ; 44 % se sont exprimés contre) - cf. *Graphique 1*.

GRAPHIQUE 1



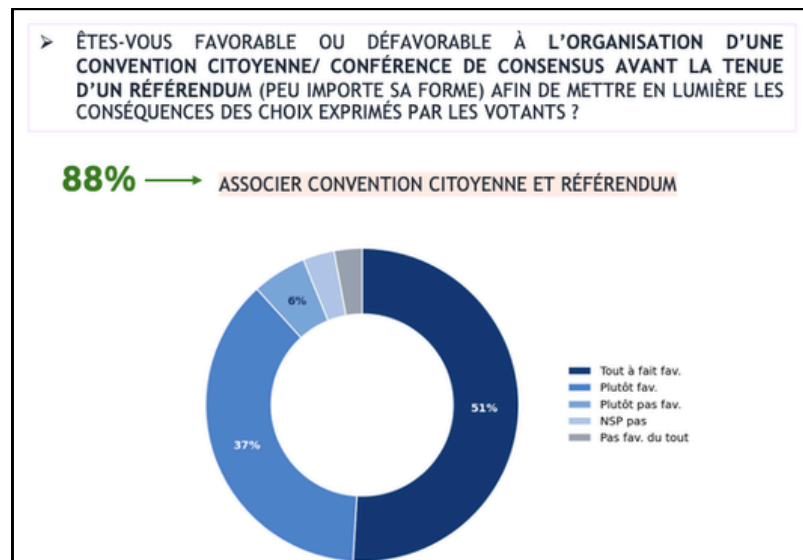
À l'inverse, les conventions citoyennes sont, quant à elles, soutenues (cf. Graphique 2) — 60 % des votants souhaitent que le ou la futur(e) président(e) s'engage à en organiser au moins une par an.

GRAPHIQUE 2



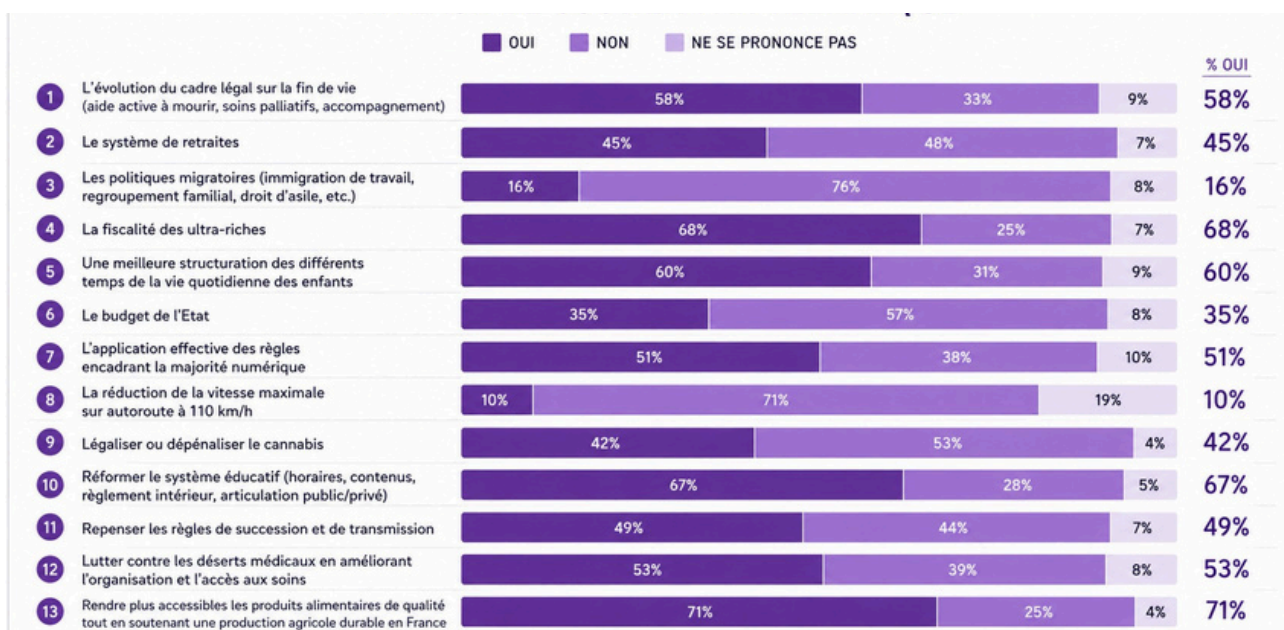
Lorsque l'on propose de combiner ces deux dispositifs — une convention citoyenne en amont, suivie d'un référendum — l'adhésion devient très large (88 %) - cf. *Graphique 3*.

GRAPHIQUE 3



Le couple « convention citoyenne / référendum » appliqué à différentes thématiques fait apparaître trois grands profils d'adhésion (cf. *Graphique 4*) :

- Pour certains enjeux, l'association avec ce dispositif est largement rejetée par les participants. C'est notamment le cas des **politiques migratoires** (76 % de « non » contre 16 % de « oui »), ainsi que de **la réduction de la vitesse à 110 km/h** (71 % de « non »).
- Pour d'autres, l'association au dispositif convention citoyenne X référendum apparaît clivante, avec des niveaux de soutien et de rejet relativement équilibrés. Les **règles de succession et de transmission** (49 % de « oui » contre 44 % de « non ») ainsi que le **système de retraites** (45 % de « oui » contre 48 % de « non ») illustrent ces zones de tension.
- Enfin, certaines thématiques apparaissent particulièrement adaptées à ce type de dispositif, selon les participants. C'est le cas, notamment, de l'**accès à une alimentation durable** (71 % de « oui »), de **la fiscalité des ultra-riches** (68 %), de la **réforme du système éducatif** (67 %) et de la **structuration des temps de l'enfant** (60 %), qui apparaissent comme des sujets particulièrement propices à la mobilisation du couple « convention citoyenne / référendum ».

GRAPHIQUE 4 : Niveau de soutien couple convention citoyenne X référendum par thématique

Donner une portée réelle au droit de pétition

Les résultats montrent un fort soutien des progressistes à un renforcement des outils d'expression citoyenne, en particulier du **droit de pétition**, qui constitue l'un des mécanismes les plus anciens de participation démocratique.

- Une très large majorité (94 %) souhaite qu'une pétition atteignant 500 000 signatures — soit un peu plus de 1 % du corps électoral — entraîne automatiquement l'organisation d'un débat en séance publique au Parlement, là où aujourd'hui aucun mécanisme contraignant n'existe.
- Au-delà du débat parlementaire, 86 % des participants se déclarent favorables à ce qu'une pétition atteignant ce même seuil puisse déclencher l'organisation obligatoire d'une convention citoyenne.

Ces résultats dessinent ainsi une évolution du droit de pétition vers un outil à double fonction : alerter et mobiliser, mais aussi enclencher des mécanismes concrets de débat et de délibération.

Assouplir le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour en faire un véritable levier d'action citoyenne

Les résultats mettent en évidence une volonté claire de **renforcer l'effectivité du Référendum d'initiative partagée (RIP)**, aujourd'hui perçu comme trop contraignant pour être réellement mobilisable. Sans le remettre en cause, les progressistes expriment une attente forte : faire évoluer cet outil pour qu'il devienne un levier concret d'expression citoyenne.

- Une large majorité des progressistes (78 %) souhaite abaisser le seuil de soutien citoyen requis — aujourd'hui fixé à 10 % du corps électoral — à 5 %, soit environ 2,3 millions de signatures. Cet ajustement vise à rendre le dispositif plus accessible. Il s'inscrit dans une logique d'équilibre entre exigence démocratique et faisabilité pratique.
- Dans le même esprit, 73 % des participants se déclarent favorables à ce que les Françaises et les Français puissent eux-mêmes déclencher un RIP, sans dépendre exclusivement de l'initiative préalable d'un cinquième des parlementaires.

Des préoccupations centrées sur l'expérience vécue et l'équité sociale

Lorsque l'on interroge les participants sur les enjeux sur lesquels ils souhaiteraient être davantage consultés, les sujets sociaux et directement liés à leur vie quotidienne s'imposent, devant les questions plus macroéconomiques ou institutionnelles (cf. *Graphique 5*).

- On observe une forte concentration des préoccupations autour des enjeux sociaux et du quotidien. Les deux thématiques arrivant en tête sont l'**accès à une alimentation de qualité** (65 %) et la **fin de vie** (63 %). Juste derrière, la **fiscalité des plus riches** (53 %) et la **réforme du système éducatif** (52 %) - témoignant une demande de justice sociale et d'équité.
- Un second bloc de priorités (entre 35 % et 45 %) concerne l'organisation des services publics et la qualité de vie : **lutte contre les déserts médicaux et accès aux soins** (42 %), **organisation du temps de vie des enfants** (37 %), **système de retraites** (36 %), ou encore **régulation du numérique** (34 %).
- Parmi les thématiques en bas du classement figurent le **budget de l'État** (24 %), les **politiques migratoires** (13 %) et les **règles de transmission** (10 %).

GRAPHIQUE 5 : Priorités de consultation des participants

